



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

CONTRIBUTION AU PROJET DE LIVRE BLANC CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE PIÉTONS ET CYCLISTES

LYON, le 12 septembre 2024

A l'attention de monsieur Christian MACHU
Secrétaire Général de « 60 Millions de Piétons »

Monsieur,

J'ai reçu de votre part le 03 juillet dernier un message me disant que l'association nationale « 60 Millions de Piétons » allait préparer un Livre blanc. Dont le thème sera les relations en milieu urbain entre les cyclistes et les piétons, notamment les piétons à mobilité réduite.

En effet, vous notez des conflits d'usage à travers un grand nombre de plaintes, de tensions, parfois d'accidents, qui existent entre ces deux modes de déplacements doux.

Pour rédiger ce Livre blanc, vous demandez une participation à toutes les associations locales ou départementales de piétons, participation élaborée sur deux grandes bases : les constatations sur le terrain et les propositions pour y remédier. Aussi, je vous envoie ce jour notre contribution.

A/ LES CYCLISTES NE SONT PAS NOS VRAIS ADVERSAIRES

Parce que le vélo est un mode de déplacement doux, à savoir non polluant et bon pour la santé physique, le cycliste ne peut pas être « philosophiquement » un adversaire des piétons.

Toutefois, il peut ne pas être un ami puisque, il est vrai, il existe **parfois** de manière incontestable des tensions entre les deux modes de déplacements liées principalement au fait que, plus encore que le piéton, le cycliste se divise en deux grandes catégories : celui qui se balade, qui va d'un endroit à un autre de manière tranquille, et celui qui roule très vite, qui fonce, qui se croit quasiment sur une autoroute urbaine. C'est ce cycliste-là qui pose un vrai problème.

Néanmoins, nos vrais adversaires, parfois même nos ennemis car ils causent des décès aux piétons, restent les automobilistes et les livreurs qui, pour la quasi-totalité, se croient tout permis en ville.

Depuis peu, nous notons **un nouvel adversaire** en ville pour les piétons. C'est un adversaire qui pollue chimiquement, qui pollue sonorement, et qui est dangereux puisqu'il se croit lui aussi tout permis : il roule sur les trottoirs, sur les places piétonnes, dans les aires piétonnes **et** aussi dans les pistes cyclables. Il s'agit bien sûr du deux-roues motorisé (scooter et moto). Et ce d'autant plus que les scooters de livraison se multiplient à vitesse exponentielle.

Pire : au contraire de l'automobiliste qui est de plus en plus cadré en ville, rien n'arrête le 2RM. Il passe à travers les mobiliers anti-intrusion pour trottoirs, les bornes escamotables pour aires piétonnes, les « coussins berlinois » anti-vitesse. C'est **la nouvelle plaie urbaine**.

Sans oublier aussi, bien évidemment, les trottinettes électriques.

B/ NON CATÉGORIQUE ET VERBALISATION

L'association Les Droits du piéton – Pour la Cité humaine du Rhône émet trois « nons » catégoriques envers les cyclistes :

- non catégorique pour la circulation sur les trottoirs, les places piétonnes et aires piétonnes.
- non catégorique pour le stationnement sur les trottoirs, les places piétonnes et aires piétonnes.
- non catégorique pour l'installation d'arceaux et stations de location pour vélos sur les trottoirs, les places piétonnes et aires piétonnes.

Sur ce sujet, nous avons fortement critiqué les deux premières tranches d'installation des stations Vélo'v à Lyon & Villeurbanne (naissance à partir de 2005) :

- la première tranche s'est faite totalement sur les espaces piétonniers.
 - la deuxième tranche s'est faite à moitié sur les espaces piétonniers et à moitié sur la chaussée.
- Face à la virulence de notre critique, la troisième tranche s'est faite exclusivement sur la chaussée.

Nous sommes aussi pour une verbalisation sans failles envers les infractions commises par les cyclistes par rapport au Code de la Route.

Toutefois, nous ne sommes pas dupes ou idéalistes. En effet, nous constatons **un manque vraiment très net de verbalisations** envers les cyclistes à l'échelle de la Métropole Lyonnaise.

Aussi, nous avons deux demandes très fortes :

1. Sur la Ville de Lyon (9 arrondissements), nous demandons depuis des années et des années que, pour commencer à sensibiliser les cyclistes qu'ils doivent respecter le Code de la Route, la Municipalité verbalise en moyenne un cycliste par jour et par arrondissement qui circule sur un espace piétonnier. Soit 9 PV par jour en moyenne sur une année.

Nous n'avons **jamais obtenu cela**, quelle que soit l'équipe municipale en place. En effet, il y a au maximum 400 cyclistes verbalisés par an sur l'ensemble des 9 arrondissements.

2. Nous avons appris (de source politique sûre mais « en off ») que les Policiers municipaux rechignent, voire ne veulent pas verbaliser les cyclistes (!) qui roulent sur les espaces piétonniers car le PV est à 90 euros.

Aussi, nous demandons **à l'échelle nationale** un PV à 45 euros, soit la moitié du montant actuel et qui pourrait donc inciter les Policiers à verbaliser. Mais il faut pour cela un arrêté ministériel.

C/ BANDE CYCLABLE ET PISTE CYCLABLE

Globalement, notre Association n'est pas favorable à la création de bandes cyclables, notamment dans les grandes villes (il n'en est pas tout à fait de même dans les petites villes ou villes moyennes). Et ce pour deux grandes raisons :

1. La bande cyclable est très souvent occupée par le stationnement des voitures et surtout des livreurs. Certes, cette occupation n'est jamais très longue mais, comme elle est très fréquente durant la journée, la bande cyclable devient vite inutilisable. Et donc, quand il y a une bande cyclable, nous avons remarqué que beaucoup de cyclistes continuent de rouler sur le trottoir.

2. La bande cyclable est souvent un prétexte utilisé par des élus pour « se glorifier » de faire un aménagement pour les cyclistes tout en sachant très bien que celle-ci va être occupée par les véhicules à 4 roues. Et donc, cela leur permet aussi de ne pas créer de piste cyclable car ils savent que la piste cyclable prend, sur la chaussée, de l'espace aux voitures et véhicules de livraison.

Notre Association est vraiment **très favorable** à la création de pistes cyclables, notamment des pistes bidirectionnelles :

- elles protègent efficacement les cyclistes contre le danger de la vitesse des automobilistes et livreurs.
- plus les cyclistes se sentent en sécurité sur la chaussée, moins ils roulent sur les trottoirs et autres espaces piétonniers.

Il y a toutefois un « point noir » : le croisement de la piste cyclable avec un passage-piétons sans feu tricolore. Il faut être très ferme sur ce point : le piéton doit **absolument être prioritaire** sur le cycliste, comme d'ailleurs sur tout autre mode de déplacement.

Nous avons obtenu de la part de la Métropole Lyonnaise qu'elle soit sensibilisée sur ce sujet. Et comme la Métropole crée un grand réseau de pistes cyclables nommé « Les Voies Lyonnaises », elle communique très souvent sur la priorité du piéton sur le cycliste lors de leurs croisements sur un passage-piétons : des affiches, le magazine métropolitain, les discours des élus.

D/ DOUBLE-SENS CYCLABLE ET TOURNE A...

Notre Association est vraiment **très favorable** à la création du double-sens cyclable sur la chaussée :
- le double-sens cyclable permet de modérer la vitesse des automobilistes et livreurs, soucieux en général de ne pas renverser de cyclistes. Et la modération de la vitesse sur la chaussée est toujours favorable aux piétons.

- plus les cyclistes pourront aller facilement d'un endroit à un autre par la chaussée, moins ils rouleront sur les trottoirs et autres espaces piétonniers.

Notre Association s'est déclarée favorable au « tourne à droite, aller tout droit », petits panneaux qui donnent la possibilité aux cyclistes de passer outre le feu rouge. Avec, bien sûr, la réaffirmation de la priorité absolue du piéton traversant sur le passage-piétons sur le cycliste.

Personnellement, et donc cela n'engage que moi-même et non pas le Bureau, je suis aujourd'hui **beaucoup plus dubitatif** sur ce privilège accordé aux cyclistes. Et ce pour deux raisons :

1. J'ai personnellement remarqué un grand nombre de fois que des cyclistes se croient prioritaires et ne respectent pas la priorité du piéton qui traverse sur le passage-piétons.

2. Cette mesure a peut-être ouvert « la boîte de Pandore » au niveau psychologique en faisant croire aux cyclistes qu'ils pouvaient s'affranchir **légalement** de certaines règles du Code de la Route. Avec toutes les dérives pouvant naître chez certains cyclistes de déroger aux autres règles du Code de la Route face aux autres modes de déplacement, les piétons avant tout mais aussi envers les automobilistes.

Et puis pourquoi accorder ce privilège aux cyclistes alors que notre Association a lutté pendant de nombreuses années pour faire supprimer le plus possible la flèche clignotante orange permettant aux automobilistes de tourner à droite en passant outre le feu rouge ?

E/ NOS RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE CYCLISTES

Je terminerai cette contribution par les relations que notre Association a avec les deux autres associations de l'aire métropolitaine lyonnaise : Lyon-Vélo et surtout l'association majeure depuis quelques années qu'est La Ville à Vélo.

Ces relations sont très bonnes, voire excellentes. La Ville à Vélo fait même des actions concrètes et sincères sur le terrain pour sensibiliser le cycliste lambda à respecter le Code de la Route et surtout à **respecter la priorité du piéton**. Bravo à eux.

Bien sûr, nous avons quelques divergences comme par exemple notre demande de verbalisation ferme envers les cyclistes roulant sur les trottoirs et autres espaces piétonniers : La Ville à Vélo est nettement plus centrée sur la pédagogie que sur la sanction. Alors que notre Association met les deux actions (pédagogie et sanction) à égalité.

Cette bonne entente avec les associations de cyclistes est ancienne à Lyon, et cela facilite d'ailleurs le travail des élus. C'est une originalité qui nous différencie de la plupart des villes où ces deux catégories de Modes Actifs sont – malheureusement – trop souvent « en guerre ».

Néanmoins, nous restons fermes sur notre position : nous ne collaborons pas avec les cyclistes qui justifient leur circulation, même occasionnelle, sur les trottoirs, au motif qu'ils se trouveraient ainsi en « légitime sécurité » par rapport à la circulation automobile quand il n'y a pas d'aménagement cyclable.

J'espère vraiment que cette contribution vous sera utile quelque peu pour rédiger ce Livre blanc qui pourrait faire date s'il est accepté par les Autorités nationales et par les Maires de France.

Je vous adresse, Monsieur le Secrétaire Général, mes sincères et cordiales salutations.

Pierre RAUZADA

Président de Les Droits du piéton – Pour la Cité humaine du Rhône